

Compte rendu de séances du conseil municipal

Vendredi 9 décembre 1983

Présents: WILLMANN Germain, BLONDEAU Claude, MONNET Jean-Pierre,
MICHAUD André, BERTSCHY Charles, VOJINOVITCH Stéphane,
MONNET Claude, RAGOT Micheline, MOREL Gérard,
TRIBUT Jean.

Absents: Néant.

Cadeaux Noël: Pour tous les enfants jusqu'à 14 ans inclus
90 Frs par enfant.
Pour les personnes âgées à partir de 70 ans
150 Frs par colis.

SIVOM : Exposé rapide sur les avantages et les inconvénients
d'un SIVOM, suite à la réunion à la mairie de Champag-
noles en septembre 1983. Une décision sera prise après
la visite de Monsieur JOURDAIN (conseiller général).

Ramassage scolaire: Monsieur le maire prendra contact avec les
communes du Vaudieux et de Pillencine, afin
de trouver une solution de transport mieux
adaptée aux horaires d'école des enfants.

Déneigement: La route Pont de la Chaux-Chatelneuf sera déneigée
Exploitation parcelle 30: Les résineux de la parcelle 30 seront
pris en délivrance par la commune et vendus façonnés à
port de camion.

Demande pour couper une haie: Monsieur VANNOZ René demande pour
couper une haie au Bagenet. Le conseil accepte cette
demande.

Réservoir d'eau: Monsieur BERTSCHY Charles effectuera le travail
de réfection du réservoir.

Permanence mairie: La secrétaire Melle VANNOZ, sur sa demande,
n'effectuera qu'une permanence par semaine.

Office National des Forêts: Le conseil municipal décide le
virament du chapitre 631-I, entretien forestier, au chapitre
211, travaux d'investissement en forêt, des crédits d'un
montant de 56 380,20 Frs, initialement votés au budget
de la commune.

EAU: Demande de Monsieur MONNET Bernard, pour que la commune
prenne en charge sa conduite d'eau. A revoir après devis.

Complément de parcelle: Demande d'acquisition de Messieurs
MOREL et PARET d'un complément de parcelle à l'arrière
de leur terrain. Le conseil donne son accord.

Lampes de rues: Demande de Monsieur MARCHAND Jacques pour la mi-
en place d'une lampe de rue vers chez lui. Le conseil
décide de placer les deux premières lampes à proximité
des maisons de Messieurs MARCHAND Jacques et MONTAGNON
Henri.

Vendredi 13 janvier 1984

Présents: WILLMAN Germain, BLONDEAU Claude, MONNET Jean-Pierre,
BERTSCHY Charles, VOJINOVITCH Stéphane, MONNET Claude,
RAGOT Micheline, MOREL Gérard, TRIBUT Jean.

Absent excusé: MICHAUD André.

Coupes de bois 1984: La commune prend en délivrance les chablis
et les coupes de la 2e série.
Pour la première série, les résineux seront vendus par les
soins de l'Office National des Forêts à Feligny avec
réserve des feuillus pour la commune.

Bureau d'aide sociale: Le conseil approuve la décision du bureau d'aide sociale pour le montant de la part allouée par la commune aux enfants partis en colonies de vacances.

Subvention: 500 Frs pour le centre anti-cancéreux Léon BERARD à LYON.

Vendredi 17 février 1984

Présents: WILLIMAN Germain, Maire, BLONDEAU Claude, MONNET Jean-Pierre, MICHAUD André, BERTSCHY Charles, VOJINOVITCH Stéphane, MONNET Claude, RAGOT Micheline, MOREL Gérard, TRIBUT Jean.

S.I.V.O.M.: Le conseil accepte d'adhérer au SIVOM du canton de Champagnole, par 6 voix contre 4, après vote à main levée.

Rectificatif: A la réunion du 29 juin 1983, au sujet de 5 stères de bois données aux personnes étant à CHATELNEUF six mois consécutifs en résidence principale, le Conseil annule la résidence principale et change six mois consécutifs en six mois de présence.

Travaux forestiers: Le conseil approuve le programme des travaux forestiers prévus pour 1984.

Augmentation du taux F.D.L.: Une délibération est prise pour l'augmentation de 10% du taux F.D.L. (taxes d'habitation, taxes foncières, taxes professionnelles).

Subvention: 500 Frs pour l'association départementale d'aide à domicile du JURA.

Vendredi 19 février 1984

Présents: WILLIMAN Germain, Maire, BLONDEAU Claude, MONNET Jean-Pierre, MICHAUD André, BERTSCHY Charles, VOJINOVITCH Stéphane, MONNET Claude, RAGOT Micheline, MOREL Gérard, TRIBUT Jean.

Communaux: Répartition comme suit:

- 1- RAGOT Bruno: le Breuil, les Boulachons, le Chardon pour 100 Frs.
- 2- MICHAUD LOUIS: le Sboulon, sous le Chalet, Combe Noire, la Petite Katia, pour 60 Frs.
- 3- BLONDEAU Emile: le Taureau (partie), les Fontenelles, la Katia, la Coituse pour 60 Frs.
- 4- Madame BERTSCHY Claude: le Taureau (partie), les Crozets, pour 100 Frs.
- 5- GIRARDOT Robert: le Creux aux loups, le Parc sous la marche, le Pareux pour 125 Frs.
- 6- BLONDEAU Claude: le Parc sous la marche, le Pareux, pour 125 Frs.

CLAUSES: Chaque parcelle devra être nettoyée dans les 3 ans. Un bail sera établi sur 9 ans. Du fil de clôture (barbelé) sera acheté pour les parcelles des Fontenelles et de la Coituse.

Constructions individuelles: Une réunion d'information sur les possibilités de construction dans le village sera fixée prochainement.

SIVOM: Election de deux délégués.

Sont élus: TRIBUT Jean
WILLIMAN Germain

Vendredi 16 mars 1984

Présents: WILLMAN Germain, Maire, BLONDEAU Claude, RAGOT Micheline,
MICHAUD André, BERTSCHY Charles, MOREL Gérard, VOJINOVITCH
Stéphane, MONNET Claude, TRIEUT Jean.

Absent: MONNET Jean-Pierre (excusé).

I - Les personnes qui ont demandé du terrain à construire, seront
convoquées par Monsieur le Maire, pour discuter de ce problème.

II - Le conseil accepte de vendre, à Monsieur MONTAGNON Henri, une
bande de terrain de 5 mètres de large, le long de sa propriété, côté
village.

III - Le budget primitif est voté à l'unanimité des membres présents.

BILAN FINANCIER 1983

DEPENSES	4 ^e trimestre	Cumul 1983
Travaux en forêt		36 128
- Façonnage grânes et stères et transport stères	17 441	77 773
Frais de garderie des bois		30 524
- Entretien bâtiments communaux	14 420	33 510
- Entretien communaux		1 018
- Entretien des routes	1 170	30 945
- Travaux communaux marché annuel	3 002	13 299
- Nettoyage cheminées, serv. incendie	4 402	8 419
- Réseau d'eau, station de pompage	12 354	15 999
- Déneigement		9 685
- Consommation électricité	5 580	17 435
- Frais fonctionnement C.E.S.	1 304	1 304
- Assurances R.C. & incendie	3 281	3 281
- Indemnités fonctions maire & adj.	6 377	29 939
- Traitement secrétaire mairie	7 989	19 992
- Fêtes		13 005
- Cotisations assurances sociales	6 481	41 638
- Impôts		31 629
- Remboursement des emprunts	3 220	5 946
- Fournitures scolaires	977	4 381
- " bureau mairie	659	2 928
- Subventions	300	600
- Frais lotissement éventuel		4 507
- Contingent aide sociale	30 054	30 054
- Divers	4 902	16 145
TOTAUX	123 913	474 084
REVENUS		
RECETTES		
- Trésorerie Générale	60 450	87 790
- Location logements		14 400
- Vente de bois	112 527	203 058
- Remboursement prêt et concession		3
- Passage E.D.F.		794
- Location champs communaux	1 100	2 340
- Remboursement fleurs	1 018	1 018
- T.V.A.	8 529	8 529
- Parais de chasse	200	200
- Vente de terrain	1 230	1 230
TOTAUX	185 054	319 362

DETAIL DES DEPENSES 4^e TRIMESTRE 1983

<u>Façonnage grûnes et stères, transport stères</u>	
-Façonnage de chablis.....	3 122
" " " "	1 758
" " " stères, parcelle 31.....	1 907
" " " chablis.....	3 122
" " " stères, parcelle 50.....	1 231
" " grûnes feuillus, parcelle 35.....	4 270
" " de stères, parcelle 53.....	2 031
	<hr/>
	17 441
<u>Entretien bâtiments communaux</u>	
-Installation chauffage école et mairie.....	12 766
-Entretien.....	297
-Fournitures de peinture et divers.....	1 357
	<hr/>
	14 420
<u>Entretien des routes</u>	
-Panneaux routiers.....	1 170
<u>Travaux communaux en marché annuel</u>	
-Balayage école et mairie.....	376
-Traitement fontainier.....	664
-Gardiennage église.....	132
-Surveillance horloge.....	310
-Ramassage ordures ménagères.....	1 520
	<hr/>
	3 002
<u>Nettoyage cheminées et service incendie</u>	
-Ramontage cheminées.....	2 106
-Achat 2 extincteurs.....	1 988
-Entretien extincteurs.....	308
	<hr/>
	4 402
<u>Réseau d'eau et station de pompage</u>	
-Travaux et fournitures pour la pompe à eau (Ste L'Eau Fure).....	7 136
-Fournitures pour le réseau d'eau(Franche-Comté Bricolage).....	79
-Analyse d'eau, 1er semestre 1983(Pairie du Jura)	174
-Fournitures pour réseau d'eau(Ets. Disbolt)...	1 057
-Travaux sur réseau d'eau(Andrey-La chaux)....	3 898
	<hr/>
	12 534
<u>Consommation électricité.....</u>	5 580
<u>Frais fonctionnement C.E.S.....</u>	1 304
<u>Assurance N.C. et incendie.....</u>	3 281
<u>Indemnités fonctions maire et adjoints</u>	
-Indemnité fonction maire.....	3 543
" " " 1er adjoint.....	1 417
" " " 2e "	1 417
	<hr/>
	6 377
<u>Traitement secrétaire mairie</u>	
-Remplacement 4 ^e trimestre 1983.....	3 840
-Secrétaire mairie 4 ^e trimestre 1983.....	4 149
	<hr/>
	7 989

Cotisations assurances sociales

Cotisations sur salaires 4 ^e trim. 1983 (U.R.S.S.A.F. Jura).....	4 738
-I.R.C.A.N.T.B.C. 1983.....	1 743
	<hr/>
	6 481

Remboursements des emprunts:

-Crédit Foncier de France.....	3 220
--------------------------------	-------

Fournitures scolaires:

-Collin - Champagnole.....	296
-Camponovo - Besançon.....	552
-Andugar - Besançon.....	129
	<hr/>
	977

Fournitures bureau mairie:

-Modern bureau Champagnole.....	148
-Abonnement 1984 Vie Publique.....	180
- " " Encyclopédie Pratique des Maires.....	331
	<hr/>
	659

Subventions:

-Association Valentin Haüy Lons le Saunier.....	100
-Anciens combattants.....	200
	<hr/>
	300

Contingent d'aide sociale:

-Paierie-Lons le Saunier.....	30 054
-------------------------------	--------

Divers:

-Frais de déplacement Fédération des Oeuvres Laïques du Jura.....	100
-Fournitures fleurs (Syndicat horticole intercommunal Champagnole).....	I 185
-Cotisation Syndicat horticole.....	100
-Vaccination fièvre aphteuse.....	156
-Indemnité de gestion Receveur Municipal.....	11
- " " " " " ".....	28
- " " " " " ".....	27
- " pour confection documents budgétaires 83.....	100
- " " " " " ".....	100
-Frais de timbres sur vente de bois du 17-II-83...	44
- " " colonies de vacances (C.V.T. Champagnole).....	2 916

-Travaux, fournitures photographiques (Ronget-Champagnole) 135
4 902

RECETTES 1983.....	319 362
EN CAISSE 01.01.1983.....	<u>239 614</u>
TOTAL.....	558 976
DEPENSES 1983.....	474 084
EN CAISSE 01.03.1984.....	<u>84 892</u>

Apercevoir sur vente de bois à Poligny du 11.10.1983.... 124 800 Frs

Le responsable de la commission des finances:

TRIBUT Jean

REMERCIEMENTS

Le centre Anticancéreux nous demande d'insérer dans notre bulletin l'article suivant:

"Une collecte a été organisée au profit de la lutte contre le cancer, la cérémonie de mariage de Madame et Monsieur COURVOISIER-BOURGEOIS. Une somme de 522,25 Frs est parvenue au Centre Léon Bérard qui l'a affectée au financement des salaires de ses chercheurs.

Monsieur le professeur M. MAYER adresse avec ses remerciements et ceux aux jeunes époux, toute sa gratitude aux généreux donateurs."

Le Directeur,

M.MAYER

L'association Valentin HAUY, remercie sincèrement Monsieur le Maire et le Conseil Municipal, pour la subvention allouée au profit des non-voyants. Je suis très sensible à ce geste de solidarité de votre commune.

La Présidente,

M.M.JEANPIERRE

ETAT CIVIL DE LA COMMUNE POUR 1983

NAISSANCES

- le 3 avril 1983, est né à Champagnole:
BERTSCHY Damien, Philippe
- le 22 octobre 1983, est né à Lons-le-Saunier:
VOJINOVITCH Marc, Gérard, Paul

MARIAGES

- le 16 avril 1983, MICHAUD Nadine - SAILLARD Alain
- le 3 septembre 1983, TRIBUT Pascale - MALAVAUX Luc
- le 8 octobre 1983, BOURGEOIS Nadège - COURVOISIER Gilles

DECES

- le 22 juillet 1983, est décédé, à Champagnole,
BOCKENMEYER Hubert

JOURNEES NATIONALES CONTRE LE CANCER

La quête au profit de la Ligue Nationale Française contre le cancer,
a rapporté la somme de 642,30 Fra.

Micheline RAGOT

Je viens remercier les personnes qui travaillent le bois: les bûcherons qui ont fait un effort pour que tous nos feuillus soient façonnés pour le 1er avril, le débardeur a fait de son mieux et les bois étaient bien présentés à port de camion 10 jours avant la vente. L'agent technique a su présenter les lots, posant des panneaux indiquant routes et chemins, ce qui permet aux acheteurs de trouver facilement les lots de bois. L'ensemble de ces personnes, en bonne entente avec la commission des bois, a permis à la commune de CHATELNEUF de présenter tous ses feuillus pour 84 à la première vente de printemps de notre région le 28 avril aux PLANCHES EN MONTAGNE et malgré la chute des cours, nous avons pu vendre la totalité du bois donc 6 lots feuillus soit 279 m³ pour la somme de 49 300 Frs et 1 lot résineux parcelle 30, invendue à la vente de FOLIGNY le 11 octobre 83, le prix de retrait était fixé à 22 500 Frs, nous avons fait façonner ce lot, coût de l'opération 7 000 Frs, charges comprises, vendu le 26 avril pour la somme de 34 000 Frs.

BLONDEAU Claude

Je viens à mon tour féliciter l'ensemble de l'équipe responsable des bois, pour son dynamisme, ce qui a permis de vendre les lots dans les meilleurs délais.

Le montant des ventes, citées par Monsieur Blondeau, nous permettra de faire face à certaines dépenses. Il couvre entre autre les frais d'affouage, ce qui n'est pas négligeable.

A ce jour, il ne reste aucun lot invendu. Qui dit mieux, dans une année aussi difficile?

Merci à tous.

Le Maire

Malgré l'annulation de l'adhésion de la commune de CHATELNEUF au S.I.V.O.M. du canton de CHAMPAGNOLE, je pense que la publication du règlement interne et des statuts du S.I.V.O.M., serait utile. Ceci pour renseigner au mieux la population sur l'engagement d'une commune envers le S.I.V.O.M., après son adhésion.

Trop de versions se sont propagées dans le village malgré l'exposé, lors d'une réunion publique, de Monsieur JOURDAIN, Conseiller Général. Le texte des statuts est formel: une commune s'engage à participer à une action du S.I.V.O.M. uniquement si elle le désire et ceci sans contraintes. Chaque commune garde son entière liberté d'action.

Pour information,
LE MAIRE

PROJET DE STATUTS

- - -

ARTICLE 1 :

En application des articles L. 112.18 et L.163.1 du Code des Communes il est formé entre les communes du canton de CHAMPAGNOLE, un Syndicat Intercommunal à vocation multiple qui prend la dénomination de S.I.V.O.M. du canton de CHAMPAGNOLE.

ARTICLE 2 :

Le syndicat a pour objet le développement économique et socioculturel du canton, assurer les différents services publics locaux que lui confieront les communes, être un interlocuteur pour les différents partenaires du canton, Etat, Région, Département.

ARTICLE 3 :

Le siège du Syndicat est fixé à la Mairie de CHAMPAGNOLE.

ARTICLE 4 :

En vertu de l'article L. 163.18 le syndicat est constitué pour une durée illimitée.

ARTICLE 5 :

Une commune peut adhérer ou se retirer du S.I.V.O.M. conformément aux articles L. 163.15 - L. 163.16 et R. 163.5.

ARTICLE 6 :

La contribution des communes est fixée comme suit :

- 1° Une cotisation au prorata du nombre d'habitants de chaque commune pour les dépenses de fonctionnement.
- 2° Les dépenses d'investissement sont prises en charge par les Collectivités intéressées selon une répartition fixée par le Comité Syndical.
- 3° Une contribution spéciale pourra être demandée aux communes pour des réalisations cantonales considérées d'intérêt général. Cette contribution sera facultative et ne sera mise en recouvrement qu'après la décision d'acceptation des conseils municipaux. Elle sera en principe basée sur l'importance de la population et les possibilités financières de chaque commune.

ARTICLE 7 :

Le syndicat est administré par un comité de délégués élus par les communes associées en application de l'article L. 163.4 et L. 163.5 du Code des Communes. Le nombre de délégués sera de 5 pour CHAMPAGNOLE et de 2 pour les autres Communes du canton.

Le Comité élit :

1 président,

1 bureau composé de 10 membres.

COMMENTAIRES

ARTICLE 6 :

L'article 6 fixe des règles précises quant à la répartition des contributions des communes et les communes adhèrent donc en connaissance de cause au SIVOM.

TROIS POSSIBILITES :

- contribution obligatoire par habitant (sur la base de 3 F par habitant pour 1984 - réunion du 8/10/1983)
- contribution des communes qui demandent une réalisation (services divers, investissement, etc...)
- contribution facultative pour des réalisations d'intérêt général proposées par le SIVOM et laissée à l'appréciation des conseils municipaux

Ces précisions figurent dans les statuts de création du SIVOM et sur les délibérations des communes au moment de l'adhésion. Il y a en effet intérêt à ce que les critères soient décidés au moment de l'adhésion des communes et non renvoyés au règlement intérieur. Cela facilite leur application. Toute modification ne pourra intervenir qu'après modification des statuts.

A partir de ces dispositions statutaires fixant la répartition des dépenses, le Comité sera compétent pour choisir le facteur de répartition lors de chaque service ou de chaque réalisation assurés. Il peut être choisi de faire varier les quote-parts en fonction des travaux réalisés sur le territoire de chaque commune, de l'intérêt présenté par chaque commune par les services assurés, etc...

EXEMPLE :

1°) Concernant le 2e de l'article 6 :

Si 20 communes sur l'ensemble des communes adhérentes décident l'achat et par conséquent le fonctionnement d'une débroussailleuse pour les travaux de voirie communale, la répartition des charges de ce service sera faite sur ces 20 communes seulement. Les communes ne souhaitant pas bénéficier de ce service n'auront aucune participation financière à verser. Ensuite, le Comité fixera, par une délibération, le facteur de répartition des charges entre les 20 communes qui pourrait très bien être dans ce cas, le nombre de kilomètres de voirie communale. (exemples semblables : ramassage des ordures , voirie communale ,...)

2°) Concernant le 3e de l'article 6 :

Dans l'hypothèse où le SIVOM envisagerait la couverture de la piscine de CHAMPAGNOLE (problème intéressant tous les scolaires du canton), il pourra proposer aux communes adhérentes une participation financière. Les Conseils Municipaux accepteront ou refuseront cette participation et le résultat de la consultation déterminera la mise en oeuvre ou l'abandon du projet. (exemples semblables : aménagement touristique, construction de bâtiment industriel, ...).

Il ne s'agit là que de deux exemples montrant les possibilités d'action des communes adhérentes au SIVOM.

ARTICLE 7 -

Nombre de délégués de la commune de CHAMPAGNOLE

Lors de la réunion générale, le 8 OCTOBRE dernier, il avait été décidé que la Ville de CHAMPAGNOLE serait représentée au Comité et au Bureau par 3 délégués. Les membres du Bureau doivent être élus et non membres de droit. C'est pourquoi le chiffre proposé pour la représentation de la ville de CHAMPAGNOLE au Comité est portée à 5 délégués (nombre impair) de manière à ce que les représentants de CHAMPAGNOLE soient effectivement élus (3 sur 5).

La durée du mandat du Président et des membres du bureau est régie comme celle du maire et des adjoints par l'article L 122.9 du Code des Communes. Les membres du bureau sont donc élus pour six ans. Il ne pourra donc y avoir, entre deux échéances municipales, d'alternance parmi les membres du bureau (sauf cas de force majeure) comme cela avait été préconisé le 8 octobre. Cependant, il est possible, pour équilibrer la représentation des communes, d'effectuer un découpage géographique du canton qui sera soumis à l'approbation du Comité lors de sa première séance. Il s'agira du premier article du règlement intérieur élaboré par le Comité.

ARTICLE 7 -

Désignation des délégués au Comité

L'article L 163.5 du Code des Communes stipule que "les membres du comité du Syndicat sont élus par les conseils municipaux des communes intéressées".

Les délégués sont élus par les conseils municipaux au scrutin secret et à la majorité absolue. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour et l'élection a alors lieu à la majorité relative ; en cas d'égalité des suffrages le plus âgé est déclaré élu.

Les délégués des Conseils Municipaux peuvent également être choisis en dehors de ceux-ci, même parmi des personnes étrangères à la commune, pour des raisons qu'il appartient aux

Conseils Municipaux d'apprécier, sous la seule réserve que ces personnes réunissent les conditions requises pour faire partie d'un conseil municipal.

Un maire ou un adjoint ou tout autre personne ne peut être de droit membre du Comité d'un Syndicat.

Si un conseil municipal, après mise en demeure par le Préfet, refuse ou néglige de nommer les délégués, le Maire et, s'il y a lieu, le premier adjoint représentent la commune.

Une assemblée municipale ne peut désigner comme délégué une personne inéligible en qualité de conseiller municipal soit parce qu'elle a perdu ses droits électoraux, soit parce qu'il s'agit d'un salarié de la commune.

Les délégués du Conseil municipal suivent le sort de cette assemblée quant à la durée de leur mandat : mais en cas de suspension, de dissolution du Conseil Municipal ou de démission de tous les membres en exercice, ce mandat est continué jusqu'à la nomination des délégués par le nouveau conseil. Les délégués sortant sont indéfiniment rééligibles. Les délégués de la commune peuvent être remplacés, pendant la durée du mandat municipal, par suite de décès, de démission* ou s'ils ne réunissent plus les conditions pour faire partie du (ou d'un) conseil municipal. La démission du mandat de conseiller municipal ne fait pas perdre la qualité de délégué au Comité Syndical. Il faut cependant souligner que la non désignation des maires ne facilite pas la prise de décision.

* il s'agit de la démission du Comité Syndical

Après un chapitre historique, abordons un nouveau chapitre:

LES TRADITIONS

Que deviennent-elles au fil des ans?

Sont-elles toutes disparues?

Dernièrement, je lisais dans un roman, un passage qui parlait des conscrits, c'est à dire ceux qui étaient désignés par le sort pour effectuer leur service militaire avant que celui-ci ne fut rendu obligatoire en 1905.

Le jour du tirage au sort, les conscrits se rendaient au chef-lieu du canton en cortège avec porte-drapeau, chapeaux décorés, cocardes. Le tirage effectué, chacun devait arborer son numéro en signalant s'il était bon pour le service ou mauvais.

Au retour du tirage au sort, les conscrits organisaient un défilé. Celui qui avait tiré le numéro 1, était vêtu d'une blouse, d'un foulard rouge et d'un chapeau haut-de-forme. Il était monté sur un âne, tenu au bout d'une corde par celui qui avait tiré le plus haut numéro. Les autres suivaient en chantant, criant, jouant du clairon ou du tambour. Ils passaient ainsi de maison en maison en faisant une quête de nourriture qui servait à un repas commun. Cette tournée, fort bruyante, pendant laquelle les conscrits pouvaient faire quelques farces, durait parfois une semaine.

Malgré la loi de 1905, cette tradition s'est maintenue assez longtemps. Je me souviens de quelques farces racontées par nos aînés: percher une brouette sur un toit, barrer les chemins avec quelques équipages et d'autres choses fort amusantes...

Au cours du banquet, les conscrits passaient leurs responsabilités à la classe suivante: "les sous-conscrits". Les conscrits et sous-conscrits avaient aussi quelques charges à assumer pour la commune, en particulier la préparation de la fête patronale (organiser le bal, jeu de quilles, etc...)

Il y a seulement 25 ans, cette tradition des conscrits était encore très suivie. La tournée des maisons se faisait pour le Jour de l'AN, et chaque conscrit donnait à son tour son repas de conscrit. C'était un grand repas de famille où le conscrit conviait ses copains. Puis vint l'ère de la voiture et les villages se regroupèrent pour le banquet des conscrits. Puis peu à peu, la tradition semble être en voie de disparition...

Nelly CIMADOMO